

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

**Convocation du :** 4 mars 2025

**Date de publication :** 11 mars 2025

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 12
- Présents : 8
- Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le onze mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LE GOFF Frédéric, Maire.

**Étaient présents :** Mme ARROUET Catherine, Mme BAUDART Marie-Édith, Mme SAUVAGE Sophie, Mr AUBOURG Yves, Mr CHOPART Frédéric, Mme MENARD Joy, Mr. MARECAL David.

**Absents excusés :** Mr QUIBEL Benjamin (procuration à Mr CHOPART), Mme DUBOIS Virginie (procuration à Mme MENARD), Mr DOREE (pouvoir à Mme ARROUET). Mr. AGASSE Mickaël (pouvoir à Mme BAUDART).

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mr AUBOURG Yves

**Approbation du Compte Financier unique 2024**

La séance du vote du compte financier unique est présidée par Marie-Edith BAUDART, doyenne d'âge.

Le Compte Financier unique remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Il constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

C'est un document commun entre l'ordonnateur et le comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

**Conformément à la Loi Monsieur le Maire se retire de la séance.**

Vu le rapport détaillé de présentation du CFU,

Il est proposé au conseil municipal :

Les comptes sont arrêtés comme suit :

<b><u>Section de fonctionnement</u></b>	
Dépenses	908 121.87 €
Recettes	982 123.45 €
Excédent	74 001.58 €
Excédent antérieur reporté	176 782.16 €
Résultat de clôture 2024	250 783.74 €
<b><u>Section d'investissement</u></b>	
Dépenses	2 102 630.91 €
Recettes	761 761.04 €
Déficit	- 1 340 869.87 €
Excédent antérieur reporté	1 559 800.97 €
Résultat de clôture 2024	218 931.10 €

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024**

Fonctionnement : + 74 001.58 Euros

Investissement : - 1 340 869.87 Euros

**RÉSULTAT DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024**

Fonctionnement : + 250 783.74 Euros

Investissement : + 218 931.10 Euros

Approbation à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Le CFU 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

## Affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir examiné le compte financier unique et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit,

A – Résultat de l'exercice 2024 74 001.58 €

B – Résultat antérieur: reporté 176 782.16 €

C – Résultat à affecter (R002 Fonctionnement) 125 987.06 €

Affectation en réserves R 1068 en investissement 124 796.68€

## Vote des taux communaux

Monsieur le Maire, propose de voter le taux des taxes directes locales (pas d'augmentation) soit :

TH résidences secondaires et locaux vacants	13.11 %
TFPB	47.35 %
TFNB	74.28 %

Après délibération, l'ensemble du Conseil municipal approuve le maintien de ces taux pour l'année 2025.

## Vote des Subventions aux associations

Le montant total des subventions sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération et vote à l'unanimité du Conseil Municipal est de 15 430 euros pour l'année 2025.

Adoption à l'unanimité.

## Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente son projet de budget primitif pour 2025 et invite le conseil à voter ce budget par chapitre.

Chaque chapitre est examiné et validé par le Conseil Municipal pour un total de 1 058 461.13 € en **Fonctionnement** et 1 389 845.45 € en **Investissement**.

Adoption à l'unanimité.

## Approbation du Compte Financier unique 2024 du CCAS

Le CFU 2024 du CCAS présente une balance qui se décompose comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses prévues :	14 089.47 €	3 834.64 €
Dépenses réalisées :	1 869.55 €	1 541.03 €
Recettes prévues :	14 089.47 €	3 834.64 €
Recettes réalisées :	3 625 €	1 541.03 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 : + 1 755.45 Euros

RÉSULTAT DE CLOTURE 2024 : + 11 544.92 Euros

Approbation à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Le CFU 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes .

## Décision budgétaire modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 26112024-4 de dissolution du CCAS ;

Vu les résultats de l'exécution budgétaire 2024 du budget CCAS ;

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer l'excédent de clôture 2024 du CCAS dans le budget de la commune comme suit :

Inscription en recette de fonctionnement R002 : + 11 544.92 €

Inscription en dépense de fonctionnement compte 61551 : - 11 544 .92 €

Adoption à l'unanimité.

### **Approbation du Compte Financier unique 2025 du CCAS**

Suite à la dissolution du CCAS par délibération n°26112024-4, il convient d'approuver le CFU 2025 du CCAS comprenant les écritures non budgétaires de dissolution et de transfert des comptes du CCAS dans le budget de la commune.

Approbation à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Fin de séance 20h15



Official stamp of the Municipality of Marie de Moulines, Maritime, with a handwritten signature and date 19/07/24.